



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018

Le **lundi 26 mars 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Jean Marie ALINE à Patricia LEFEBVRE, Juanita AUGUSTIN à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

Absent(s) excusé(s):

Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

REFORME DES RYTHMES EDUCATIFS : PROPOSITION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE SEPTEMBRE 2018 - CM/18/018

Il est rappelé au Conseil Municipal que la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire est une des mesures de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République n°2013-595 du 8 juillet 2013 qui vise à réduire les inégalités et à favoriser la réussite de tous.

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 précise le cadre réglementaire national de l'organisation du temps scolaire et instaure neuf demi-journées de classe dont le mercredi matin.

Dans sa délibération du 30 septembre 2013 (CM/13/107), le conseil municipal de la ville du TRAIT a approuvé une nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire mise en place à la rentrée scolaire de septembre 2014. Le 1^{er} juillet 2014, le conseil municipal a approuvé pour une durée de trois années le projet éducatif de territoire (PEDT) et les nouveaux temps périscolaires Acti'bulle proposés dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs (CM/14/092). Suite au bilan des trois années de fonctionnement réalisé par le comité de pilotage de la réforme des rythmes éducatifs, la convention PEDT a été reconduite pour l'année scolaire 2017 – 2018 (CM/17/088 du 11 septembre 2017).

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires est rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017. L'introduction de cette nouvelle dérogation vise à donner davantage de souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves.

Lors du comité de pilotage PEDT du 10 novembre 2017, il a été proposé à chaque collège de cette instance (Représentants des parents d'élèves – Education Nationale et collectivité) d'organiser la consultation des personnes qu'il représente afin de déterminer un avis sur les évolutions à apporter ou pas à l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018.

Les résultats de la consultation des parents d'élèves ont fait apparaître une large majorité des répondants, favorable au retour à la semaine de 4 jours (84%).

A l'issue du comité de pilotage PEDT réuni le 23 janvier 2018, les membres ont rendu un avis commun concernant la proposition d'organisation de la semaine scolaire et les nouveaux horaires de classe pour la rentrée 2018/2019.

La nouvelle organisation de la semaine scolaire proposée pour les écoles maternelles et élémentaires du TRAIT à la rentrée de septembre 2018, dérogoire au cadre général :

- Les 24 heures d'enseignement hebdomadaires réparties sur **4 jours** soit : Lundi mardi jeudi vendredi
- Les horaires journaliers de classe, soit 6 heures quotidiennes:

Matin	8h30 – 11h45
Pause méridienne	11h45 – 13h30
Après midi	13h30 – 16h15

Les conseils d'écoles se sont prononcés sur ces propositions.

La nouvelle organisation de la semaine scolaire implique l'arrêt des temps périscolaires Acti'bulle qui se déroulent quotidiennement de 15h30 et 16h30.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle proposition d'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018 et d'autoriser Monsieur le Maire à saisir les services départementaux de l'Education Nationale afin de déposer une demande de dérogation au cadre général auprès de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) de SEINE-MARITIME qui arrêtera définitivement les modalités d'organisation du temps scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article L.2121-29 du Code Général des collectivités territoriales,

VU les articles D.521-10 à D.521-13 du Code de l'éducation,

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 précisant le cadre réglementaire national de l'organisation du temps scolaire instaurant neuf demi – journées de classe dont le mercredi matin,

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU la délibération du conseil municipal n° CM/13/107 du 30 septembre 2013 proposant l'organisation du temps scolaire à mettre en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à compter de septembre 2014,

VU l'avis favorable du comité de pilotage de la réforme des rythmes éducatifs PEDT du 23 janvier 2018 relatif à la nouvelle proposition d'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée de septembre 2018.

ABROGE PAR LA PRESENTE la délibération n° CM/13/107 du 30 septembre 2013 permettant de fixer de nouveaux horaires scolaires à compter de septembre 2014.

APPROUVE la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles primaires de la ville applicable à la rentrée 2018/2019 à soumettre à Madame la DASEN.

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le



ID : 076-217607092-20180326-831_CM_18_018-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation à Madame la DASEN, seule habilitée à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition.

Fait au Trait, le 28 mars 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

